

liberté, et là, surpris, j'ai trouvé l'autorité, non pas l'autorité de l'homme qui commande, mais l'autorité de la raison qui éclaire. J'ai trouvé une loi qui peut seule rendre l'homme capable de choisir entre le bien et le mal, qu'il ne connaît pas sans elle, entre le bien et le mal absolus, car le bien et le mal relatifs ne font pas le devoir et le droit.

"J'ai donc rencontré la loi, et avec elle l'absolu. C'est cet élément que j'ai appelé le second terme de l'ordre moral; j'aurais dû dire le premier, car la personne dépend de la loi, et la loi ne dépend pas de la personne; car ce n'est pas la personne qui crée la loi, mais c'est la loi qui crée la personne.

"Aujourd'hui, je m'arrête ici avec vous, messieurs, et je me demande: Qu'est-ce que la loi? Est-elle indépendante de Dieu, oui ou non?"

Pour répondre à cette question, le R. P. Hyacinthe montre d'abord que la loi est humaine, et ensuite qu'elle est divine. Ce sont les deux parties de sa conférence.

PREMIÈRE PARTIE.

La loi morale est humaine.

La loi morale est humaine parce qu'elle existe en nous à l'état d'immanence et d'innéité pour emprunter la langue de nos adversaires.

I. — Le P. Hyacinthe établit d'abord que la loi, racine première de la moralité, n'est pas en dehors de nous.

Il est des lois qui sont faites par les hommes, et ces hommes s'appellent de deux grands noms: César ou le peuple. Quelquefois, César et le peuple se réunissent; César parle au nom du peuple, et le peuple parle par l'organe de César. Mais encore, qu'avec saint Thomas, il faille s'incliner devant la majesté des rois et devant la souveraineté

des peuples, la loi, portée par eux, n'est pas la racine première de la moralité.

Il est des lois portées par les princes des âmes, par les pasteurs spirituels des peuples, par l'Eglise. Il faut s'incliner devant elles, non pas plus fidèlement, mais plus profondément encore que devant les lois de l'Etat. Mais ces lois ne sont pas la racine première de la moralité.

"Il est des lois enfin que Dieu a faites librement.

"Il y a des lois que Dieu a promulguées à l'ombre d'un vieil arbre historique et symbolique tout ensemble qui s'appelaient l'arbre de la science du bien et du mal, dans le mystère d'une existence reculée, mais réelle, qui s'appelle l'existence paradisiaque.

"Il y a des lois que Dieu a promulguées plus tard, au désert d'Arabie, sur un sommet escarpé, derrière un rideau de foudres quand il parlait face à face, bouche à bouche, avec cet homme qui avait nom Moïse.

"Il y a des lois que le Seigneur a promulguées lui-même sur le vert tapis des prairies, sur les pentes de la montagne des béatitudes, quand il enseignait l'Evangile aux âmes ravies."

Ces lois divines elles-mêmes ne sont pas la racine première de la moralité.

Ni les lois de l'Etat, ni les lois de l'Eglise, ni les lois librement portées par Dieu, ne font de moi un être responsable, libre, obligé, une personne, en un mot. Pourquoi? Parce que ces lois sont en dehors de moi et s'adressent nécessairement à ma conscience déjà constituée.

II.—Or, la loi morale, qui fait de moi une personne morale, est en moi. Pour mettre cette vérité dans tout son jour, le P. Hyacinthe emprunte d'abord une comparaison au monde de la matière, "ce parvis du monde moral."